

## Les Babouches d'Abou Kacem.

*Version de Myriame El Yamani*

Dans l'ancienne cité de Bagdad vivait un très riche marchand, terriblement avare, qui s'appelait Abou Kassem.

Il était connu de partout à cause de ses misérables babouches, toutes poussiéreuses, rapiécées, garnies de clous et lourdes comme des billots de bois.

Ce jour-là, il avait acheté, pour une bouchée de pain, des centaines de fioles de cristal qu'il comptait remplir d'eau de rose et revendre au prix fort aux belles dames de la ville.

En ce temps-là, lorsqu'un marchand faisait une bonne affaire, il invitait ses amis à une grande fête. Mais rien qu'à penser au mot « fête », Abou Kassem avait des sueurs froides.

Mais cette fois, au diable l'avarice! Abou Kassem décida tout de même de s'offrir un bon bain au hammam.

Fier comme un rat d'égout, avec sa djellaba toute trouée, il entra dans le plus bel établissement de bains de la ville. Il enleva ses loques au vestiaire commun, aligna ses ignobles babouches à côté de celles des autres clients et se laissa frotter et masser avec délice.

Parfumé et rasé de frais, la peau aussi douce que le miel, il retourna au vestiaire se rhabiller. Et là, disparues, les babouches ! À la place trônaient de magnifiques pantoufles en cuir rouge, brodées au fil d'or.

« Un de mes amis a sans doute voulu me faire un cadeau, se dit-il. Quelle aimable attention! ».

Et sans plus réfléchir, il chaussa les nouvelles babouches et s'en alla, tout heureux.

Quelques minutes après lui, le cadî du tribunal de Bagdad sortit du bain. Il chercha partout ses chaussures, en vain ! C'est alors que, dans un coin, il aperçut un abominable tas qu'il reconnut aussitôt : les babouches d'Abou Kassem.

Le cadî convoqua immédiatement Abou Kassem au tribunal et lui demanda d'où il tenait les babouches neuves qu'il avait aux pieds. Le marchand sourit naïvement et lui répondit qu'il les a trouvées au hammam.

« Ne sais-tu pas, Abou Kassem, qu'il ne faut pas prendre ce qui ne t'appartient pas? Ces babouches sont les miennes, tu es un voleur. Pour ta faute, je te condamne à trois mille dinars d'amende ».

Abou Kassem eut beau crier et se lamenter, le juge n'en démordit pas. Le riche marchand n'eut d'autre solution que de payer sur le champ cette somme colossale qui lui arracha le cœur. Et notre homme repartit, tout piteux, avec ses vieilles babouches répugnantes.

Fou de rage, Il rentra chez lui et les jeta par la fenêtre. Elles tombèrent dans le fleuve qui coulait au pied de sa maison. Quelques jours plus tard, elles se prirent dans les filets d'un pêcheur qui les reconnut aussitôt. Il repêcha les babouches dégoulinantes de boue, se rendit chez Abou Kassem et les lança par la fenêtre ouverte.

*Une fois hélas*, elles atterrirent sur la table où le marchand était en train de remplir ses précieuses fioles. Badaboum! Tout tomba par terre et vola en éclats. Abou Kassem s'arracha la barbichette en poussant des cris d'écorché vif.

« Par la faute de ces satanées babouches, envolées, les bonnes affaires! »

Il décida alors de s'en débarrasser une fois pour toutes. Il courut dans son jardin, creusa un trou plus profond que lui pour y enfouir la cause de son malheur. Il reboucha le tout, tassa la terre et se frotta les mains.

« Voilà, bon débarras! Ces maudites babouches sont maintenant mortes et enterrées. »

*Deux fois hélas*, le voisin d'Abou Kassem l'avait vu creuser l'énorme trou au fond de son jardin. Connaissant bien le vieux grippe-sou, il se dit qu'Abou Kassem y avait caché un trésor de pièces d'or et d'argent. Or, dans ce pays-là, la coutume voulait que l'on donne au calife la moitié de son trésor en guise d'impôt. Le voisin courut chez le juge et dénonça le malheureux.

Le cadî convoqua de nouveau Abou Kassem et lui demanda ce qu'il avait enfoui dans son jardin. D'un air misérable, le marchand lui répondit qu'il avait enterré ses babouches pour ne plus jamais en entendre parler. Tout le tribunal se mit à rire aux éclats. Personne ne crut pareille sornette. Le juge prononça sa sentence.

« Je te condamne à cinq mille dinars d'amende, espèce de menteur! »

À l'annonce de ce montant, Abou Kassem tomba à genoux et se lamenta à qui mieux mieux. Peine perdue! Il fut obligé de payer son dû.

De retour chez lui, il fonça dans son jardin, déterra les horribles babouches et les enfouit dans un sac. À la sortie de Bagdad, il jeta le tout dans un étang aux eaux tranquilles, tout en vérifiant que, cette fois, personne ne l'observait.

*Trois fois hélas*, ce bel étang était le réservoir d'eau de la ville. Entraînés par un tourbillon, les souliers s'engouffrèrent dans un conduit et le bouchèrent. Bientôt, toute la ville de Bagdad fut inondée. Les ingénieurs enquêtèrent et finirent par trouver la cause du terrible fléau : les célèbres babouches!

On rapporta au cadî la cause de la catastrophe et, une fois de plus, celui-ci convoqua Abou Kassem.

« Dis-moi, l'ami, te voilà devenu maintenant un pollueur. Cette fois, ce sera dix mille dinars d'amende ».

Voilà Abou Kassem ruiné. Mais on lui rendit ses babouches. Écumant de rage, il décida de s'en débarrasser à tout jamais par le feu.

Une fois chez lui, il les suspendit sur son balcon afin de les faire sécher avant de les jeter dans la braise.

*Mille fois hélas*, le chien d'Abou Kassem jouait sur le balcon. D'un coup de patte, il essaya d'attraper les gouttelettes qui dégoulaient des babouches et l'une d'elles tomba sur la tête d'une vieille femme qui passait dans la rue. Saisie d'effroi, la pauvre dame s'affaissa et mourut sur le coup. Les parents de la défunte se précipitèrent en hurlant chez le cadî avec la pièce à conviction.

Excédé, le cadî convoqua pour une dernière fois Abou Kassem et l'accusa.

« Abou Kassem, non seulement tu es un voleur, un menteur, un pollueur, mais te voilà maintenant un tueur ! Pour ta peine, je te confisque ta maison et tous tes biens ».

À ces mots, Abou Kassem fut pris d'un énorme rire.

« Mes babouches, monsieur le Juge, je vous les donne. Et pour rien! ».

Abasourdi, le cadî ne savait pas quoi faire de cet encombrant cadeau. Abou Kassem lui souffla à l'oreille :

« Autrefois, j'étais riche ou je croyais l'être. Me voici pauvre. Vous m'avez tout pris et je n'ai plus rien à perdre. Je suis enfin libre! »

Et Abou Kassem s'en alla à l'aventure, les yeux remplis du soleil de Bagdad, le sourire aux lèvres et ... les pieds nus.

---

Le conte a été publié aux éditions de l'Isatis, 2009. Numéro d'ISBN: 978-2-923234-50-2.

« Les babouches inusables », conte des Mille et une nuits (795e nuit), traduction de Joseph Charles Mardrus, Ed. Laffont, Paris, 6e réimpression, 1993, pp. 457-460. Ce conte est tiré du livre « Diwan des faciles facéties et de la gaie sagesse » du cheikh Magid-Eddîn Abou-Taher Môhammad et appartient aux contes cocasses et absurdes des Mille et une nuits, qu'on appelle « Khurafa » et qu'on pourrait traduire par « contes à dormir debout ». On dit que c'est l'absurdité même de ces contes qui éveille le plaisir et le rire.